



## Commune de Belmont-sur-Lausanne

### Conseil Communal

## Procès-verbal de la séance du CC du 7 novembre 2024 à la Grande salle de Belmont, 20h15

Présidence : M. Axel Boggio / Secrétaire : Mlle Isabelle Fogoz

20h15, le président ouvre la séance et salue les membres du Conseil et de la Municipalité, ainsi que M. G. Vagnières, secrétaire municipal, les membres du bureau et M. R. Veyre, huissier suppléant.

Dans le public, le président salue et remercie chaleureusement de leur présence : Mme Charlotte Mathis, présidente du Conseil communal de Lutry, M. Frédéric Brundler, président du Conseil communal de Pully, M. Robin Lemmel, président du Conseil communal de Paudex ainsi que son ami de plus de 30 ans, M. Julien Pittet, président du Conseil communal de Moudon ; leur soutien pour sa première séance en tant que président le touche et l'honore.

Il salue également la présence de : M. Andrea Da Campo, ingénieur communal et Chef du service des infrastructures ainsi que celle de M. Eric Moser pour le Courrier de Lavaux-Oron-Jorat ainsi que le public.

Le président excuse Mme Muriel Thalman Députée

### 1. Appel

La secrétaire procède à l'appel dont il ressort la présence de 42 Conseiller-ères-s ; le quorum est atteint. **Après assermentation le total des Conseiller.ère.s est de 43 (voir aussi point 2).**

**Se sont excusé-e-s :** Mmes les Conseillères Aubert Caroline, De Watteville Marina, Ernst Carole, Manné Suzanne, Néven Clémence, Parrain Nicky, Recchia Angela et MM. les Conseillers Blin Christian, De Pierri Giuseppe, Favre Gilles, Favre Yves, Gabella Stéphane, Henchoz Michel, Latorre Pietro, Ruchet Eric et Sonnay Patrick.

### Acceptation de l'ordre du jour

Le président passe à l'ordre du jour qu'il propose de modifier afin de pouvoir procéder à deux assermentations, soit :

- Point 2 : Assermentation de Mme Elisa Pion et de M. Mathieu Caluwaerts, tous deux membres des Vert.e.s de Belmont ; ainsi tous les points de l'ordre du jour sont décalés d'un numéro pour arriver au point 9 : Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour modifié est accepté à la majorité (1 abstention).

### Acceptation du procès-verbal de de la séance du CC du 27 juin 2024

Le PV de la séance du 27 juin 2024 est mis en discussion. Sans remarque, il est accepté à la majorité, avec 7 abstentions, et remerciements à son auteure.

## Conseil communal Belmont

Le Président : pour le bon déroulement des débats, lorsque la parole vous est donnée, je vous demanderai de spontanément vous lever, vous annoncer (pour que le public sache qui parle) et de parler dans le micro que notre huissier vous apportera ceci afin de faciliter la captation de notre soirée. En effet, nous testons ce soir une nouvelle méthode de captation qui va enregistrer et transcrire par écrit tout ce qui va être dit pendant la séance afin de faciliter la rédaction du PV par notre secrétaire.

### 2. Assermentation de Mme Elisa Pion et de M. Mathieu Caluwaerts, tous deux membres des Vert.e.s de Belmont

Le président présente Mme Pion et M. Caluwaerts, membre des Vert.e.s, avant de les prier de s'avancer. Le texte officiel est lu et les conseillers prêtent serment. Ils sont applaudis par l'assemblée et rejoignent les rangs ; il est à noter que M. Caluwaerts a dû repartir peu après son assermentation.

### 3. Communication du Bureau du Conseil

#### Représentations

M. le président énumère les diverses activités auxquelles il a participé pour représenter le Conseil communal, soit :

- **Le 24 août** : apéritif de l'association Pully, Paudex, Belmont qui s'est tenu dans ce bâtiment au rez-de-chaussée.
- **Le 5 septembre** : cérémonie d'assermentation et de promotion de Police Est Lausannois ; M Bartolacelli en parlera plus en détail dans ses communications.
- **Le 22 septembre** : avec le bureau, il a été procédé au dépouillement des votations fédérales. *Les résultats détaillés de ces votations sont disponibles sur le site Internet du Canton de Vaud <https://www.vd.ch/etat-droit-finances/votations-et-elections/votations-precedentes>*
- **Le 25 septembre** : séance du Conseil communal de Pully ; M. Frédéric Brundler est remercié pour son chaleureux accueil.
- **Le 8 octobre** : séance du Conseil communal de Moudon ; M. Julien Pittet est remercié pour son accueil amical
- **Le 29 octobre** : traditionnelle visite annuelle de M. le Préfet qui a souligné l'excellente tenue de nos classeurs et archives, qualifiant le travail de notre secrétaire du conseil, Mlle Fogoz, d'exemplaire. Qu'elle en soit ici remerciée.
- **Le 30 octobre** : réception des nouveaux habitants de Belmont. Lors de son allocution, le Président a expliqué que nos séances étaient publiques. Certaines personnes l'ont abordé ensuite pour plus de renseignements et il les voit dans le public ce soir. Il a également tenu à saluer le travail des bénévoles de nos différentes sociétés locales qui étaient également présents lors de cette soirée.

#### Courrier

M. le président fait part des courriers qu'il a reçus :

- **Le 25 octobre 2024**, nous avons reçu un courrier de M. Jean-Marc Mayor au sujet de **la construction d'une nouvelle installation de communication mobile 5G pour Swisscom sous le clocher du temple de Belmont**. Je ne vais pas vous lire l'intégralité de ce courrier mais en retirer la substantifique moelle : *M. Mayor nous indique que suite à l'enquête publique du 22.11.2023 au 21.12.2023 – Camac 225707, une lettre d'opposition a été adressée à la Municipalité. Celle-ci a organisé une séance d'information aux opposants le 23 septembre 2024.*

## Conseil communal Belmont

*Suite à cette séance qualifiée par M. Mayor de pénible et houleuse, il a adressé une lettre à la Municipalité le 4 octobre 2024. N'ayant pas reçu de réponse de la part de la Municipalité en date du 25 octobre, M. Mayor m'interpelle donc.*

Renseignements pris auprès de Mme Schiesser, il se trouve que la réponse au courrier de M. Mayor lui a été envoyée le 29 octobre. Celui-ci m'a confirmé l'avoir reçue le 31 octobre dernier et il demande un délai de réflexion suite à cette réponse.

- **Le 29 octobre 2024**, sur le même sujet, j'ai reçu un courrier de M. Louis Gilliéron. Là encore je ne vais pas vous le lire en intégralité mais les points qui en ressortent sont les suivants : M. Gilliéron demande que la Municipalité dépose un préavis au Conseil communal car :
  - *dans ce projet, la Municipalité serait juge et partie*
  - *vu que la Commune est propriétaire des murs et va tirer un profit, la Municipalité est donc partielle en droit, ce qui rend nécessaire une détermination du Conseil communal*
  - *une implantation au centre du Bourg touche une bonne partie de la population, ce qui justifie une détermination du Conseil communal*
  - *les mesures du rayonnement sont de 4.95/Vm, soit à 99% de la limite autorisée ; la marge est infiniment faible, ce qui justifie, là également, une détermination du Conseil communal*
- Après avoir transmis ce courrier à la Municipalité afin d'obtenir des réponses, voici en substance, la réponse de Me Bovay, avocat de la commune :
  - *A teneur de l'art. 114 al. 1 de la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions, il appartient à la Municipalité -et non au conseil communal comme en matière de planification- de statuer sur les demandes de permis de construire.*
  - *Selon la jurisprudence usuelle (CDAP AC.2020.0210 du 10 août 2021 ; AC.2022.0235 du 17 avril 2023) les représentants d'une commune ne doivent pas, par principe, se récuser lorsqu'ils statuent sur des projets de construction dont leur commune est le maître d'œuvre; ce faisant, ils poursuivent en effet des intérêts publics et n'agissent pas en fonction de leurs intérêts personnels. Il n'y a donc pas disposition imposant de s'en remettre au conseil communal lorsque cela reste dans la compétence financière de l'exécutif communal.*
  - *Au-delà, si l'autorité municipale veut prendre l'avis du Conseil communal, c'est une problématique plus politique que juridique.*
  - *Les opposants auront toujours la possibilité de recourir contre la décision municipale pour la faire contrôler par l'autorité judiciaire de recours, la DCAP, qui est indépendante de la commune.*
  - *Je vois mal comment la Municipalité pourrait être juge et partie, car elle n'encaissera aucun loyer personnellement : celui-ci sera encaissé par la commune, représentée tant par le Conseil communal que par la Municipalité. Celui-ci n'est donc pas plus neutre que la Municipalité. Il faudrait alors récuser toutes les autorités communales, ce qui n'est pas admis vu le système vaudois qui prévoit que les communes et Municipalités statuent même si la commune est propriétaire du terrain et intéressée au projet de construction et conformément à la jurisprudence citée précédemment.*
- A la suite de cette séance, je communiquerai cette réponse à M. Gilliéron.

## Conseil communal Belmont

### Démissions à la CoFin :

Par lettre du 6 novembre, **Mmes Sakine Uçurum Pion (Les Vert.e.s)** fait part de son désir d'arrêter son mandat au sein de la **Commission des finances** pour la fin de l'année 2024 ; le Président donne lecture de sa lettre.

Par courriel de ce jour, le Président de la Commission des finances fait suivre le message de **Mme Hannah Grossenbacher (CIB)** qui elle aussi arrêtera son mandat au sein de la CoFin à la fin de l'année.

Le président remercie Mmes Uçurum Pion et Grossenbacher pour leur implication au sein de la CoFin. (*ndlr le remplacement de ces deux postes sera à l'ordre du jour de la séance du 5 décembre 2024*).

### Divers

- La commission concernant **le postulat de M Amman sur la « Chienlit »** s'est réunie au mois d'octobre et nous présentera son rapport lors de notre séance du 5 décembre 2024.
- **Signature des rapports des commissions** : pour terminer, M. Christian Marrel, président de la Commission des Finances a alerté le bureau sur la difficulté qu'il peut rencontrer à obtenir toutes les signatures des membres de sa commission pour les nombreux rapports qu'ils doivent produire. Nous proposons que, si la commission est unanime dans ses conclusions, seule la signature du Président de la commission (pour les commissions permanentes) ou du rapporteur pour les commissions techniques sera nécessaire. Par contre, s'il n'y a pas unanimité parmi les membres de la commission, la signature de chaque membre sera exigée sur le rapport. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir quant à cette proposition ? Ce n'est pas le cas, le président remercie l'assemblée.

#### **4. Communication de la Municipalité**

Le président passe la parole aux membres de la Municipalité pour la lecture de leurs communications.

Suite à l'hommage rendu par Mme la Syndique à notre ancienne Conseillère communale, Charlotte Touati de Jonge, décédée le 7 octobre dernier à l'âge de 54 ans, l'assemblée s'est levée pour respecter une minute de silence.

*Pour rappel, les documents des séances du Conseil communal et les communications de la Municipalité se trouvent sur le site Internet de la commune.*

#### **5. Communications :**

**de la CCU** (Commission consultative d'urbanisme)

- **M. Grossenbacher** n'a aucune communication.

**de la CCAR** (Commission consultative des affaires régionales)

- **M. Bartolacelli** n'a aucune communication.

**du Conseil intercommunal de l'ASEL** (Association Sécurité Est Lausannois)

- **M. Bartolacelli** : j'ai assisté, le 5 septembre dernier, à la cérémonie d'assermentation et de promotion de Police Est Lausannois. Cette cérémonie avait pour but, comme chaque année de présenter aux participants présents le rapport des activités de l'année écoulée.

## Conseil communal Belmont

Il s'agissait également, par ce cérémonial, ses discours et ses airs de fanfare, de rendre honneur à ces hommes et ces femmes qui s'engagent comme professionnels dans des activités propres à assurer la sécurité de tous, qui vont du plus banal événement comme la course à travers Pully, le Cully Jazz, le Marathon de Lausanne, à l'organisation du téléthon ainsi qu'à d'autres événements imprévisibles comme des intempéries et le plan canicule.

La tâche principale de police secours est d'assurer une présence visible dissuasive sur l'ensemble du territoire de l'Association 24 heures sur 24, 365 jours par an.

Que ce soit en voiture, à moto, en vélo ou à pied, ces policiers interviennent en moyenne 5000 fois par an. Leur champ d'activité aussi divers que varié se décline dans plusieurs domaines : interventions urgentes (alarmes, accidents, bagarres, etc.) ; demandes d'assistance (demande à caractère social, litige entre citoyens ou entre couples) ; veille au respect de la loi sur la circulation routière (LCR) ; activités judiciaires de constat (enregistrements de plaintes et constats de cambriolage) ; patrouilles et présences préventives sur le domaine public.

La partie officielle s'est terminée par la promotion de certains collaborateurs et des grades et fonctions supérieures ainsi que par la prestation de serment de nouveaux aspirants qui viennent de terminer l'école de police de Savatan avec à la clé un brevet fédéral ou de ceux qui vont débiter l'école.

Il nous a été présenté, par une société spécialisée des risques liés à la cybercriminalité, notamment le phishing (en français on parle d'hameçonnage). Il s'agit de courriels frauduleux dont le but est de dérober les identifiants des personnes les plus crédules, par retour d'email ou via un formulaire WEB, hébergé sur un site piraté. Pour conclure, cette entreprise nous a rappelé que si nous devons ne retenir qu'une seule chose de cette présentation, il faut simplement se souvenir que personne ne vous demandera jamais de transmettre vos identifiants par retour de courriel ou par téléphone.

Pour terminer, je vous informe que l'Assemblée générale de l'ASEL aura lieu le jeudi 14 novembre 2024 à 18h30 à Belmont.

*Pour plus d'information sur cette association :*

<https://www.police-el.ch/fr/organisation/association-securite-est-lausannois/preavis-et-rapports/>

**du Conseil intercommunal de l'ORPC** (Association régionale de la protection civile du District de Lavaux-Oron)

- **Mme Gygi** : pour raisons professionnelles je n'ai pas pu aller à la dernière séance, je vous rapporterai une fois que j'aurai reçu le PV de cette séance.

**du Conseil intercommunal de Association SDIS Ouest-Lavaux**

- **M. Novak** : j'ai participé le 9 octobre au Conseil intercommunal de Association SDIS Ouest-Lavaux. Deux préavis étaient à l'ordre du jour :
  - remplacement du véhicule pour le chef d'intervention
  - budget 2025

Concernant le premier point, 5 véhicules entraient en concurrence. Celui qui a été choisi, rapport qualité/prix, est une Skoda 4x4 TDI 2.0. Le prix total du véhicule est de **CHF 75'000.-** le véhicule lui-même coûte CHF 41'000.-, l'équipement et le marquage est de CHF 30'500.- et des divers pour CHF 3'500.-. On peut voir que ce prix est relativement élevé mais en fait pour installer tout l'équipement pour un service de secours, il faut désosser le véhicule et ensuite installer tout le matériel nécessaire. Ce préavis a été accepté à l'unanimité.

Au niveau du budget, on a une augmentation de CHF 28'369.- soit 2,75% par rapport à 2024, qui passe à CHF 1'060'940.-.

## Conseil communal Belmont

Quelques petites précisions : au niveau des charges, ce sont les soldes des sapeurs-pompiers qui représentent une grosse charge, c'est à dire que l'on passe de CHF 637'198.- à CHF 703'124.- soit une augmentation de 10,35% plus exactement CHF 65'926.- ; tout simplement parce que notre SDIS se porte bien et que le nombre d'interventions est en constante augmentation.

Dans les charges, il y a aussi quelques diminutions notamment l'achat de matériel d'exploitation qui a baissé de CHF 11'780.-.

Dans les produits, une baisse significative au niveau des facturations de prestations aux communes qui baissent de CHF 17'000.- soit une diminution de 56% et une augmentation des subsides cantonaux qui passent de CHF 260'500.- à CHF 308'640.-.

Pour rappel, au niveau de la répartition des charges entre communes, la clé de répartition est calculée par rapport au nombre d'habitants, la valeur ECA et également la superficie de la commune, ce qui représente à peu près pour la Commune de Belmont 11%.

Pour plus d'information sur cette association :

<https://v7.sdis-ouest-lavaux.ch/accueil/le-sdis/documents-officiels/>

### du délégué de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du Service des taxis

- **M. Maisières** rapporte sur la séance de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du Service des taxis qui a eu lieu le 22 mai 2024. N'ayant pas participé à cette séance, il se base sur le procès-verbal qui sera prochainement disponible via le lien en bleu ci-dessous. (*ndlr vu que tous les éléments exposés par M. Maisières peuvent être consultés dans le PV de l'association, seuls les points traités sont repris ci-dessous.*)

Cette séance avait principalement pour but de traiter les préavis suivants :

- Préavis 10/2021-2026 sur les comptes de l'exercice 2023 : approuvé à l'unanimité
- Préavis 11/2021-2026 - Rapport de gestion 2023 : approuvé à l'unanimité

M. Maisières rapportera sur la séance d'octobre 2024 dès qu'il sera en possession du PV de cette séance.

Pour plus d'information sur cette association :

<https://www.lausanne.ch/officiel/administration/securete-et-economie/secretariat-general-se/unites-administratives/service-intercommunal-des-taxis.html#preavis-5>

### 6. Préavis municipal N° 11/2024 : Fonds d'encouragement communal pour l'énergie et le développement durable

Le président donne la parole respectivement à **MM. R. Le Cann et C. Marrel** pour la lecture des rapports de la Commission technique puis de la Commission des finances.

La parole est donnée aux Conseiller-ère-s :

- **M. J.-P. Bolay** : dans le préavis sous revue on parle de taxes, on parle d'indemnités, parfois ensemble, parfois séparément, ce qui peut amener un certain trouble quant à la valeur maximum de ce qu'on pourra percevoir sur un kWh. Permettez-moi de reprendre quelques thèmes du préavis. Effectivement, en page 5 on parle bien qu'il y a un émolument qui est une indemnité et ensuite 3 positions de taxes. À la page 6, dans le chapitre 4.2, au 3<sup>ème</sup> paragraphe, on précise bien que, dans un premier temps il est proposé de maintenir le niveau total des taxes et indemnités à 1.1 cts/kWh soit 0.7 + 0.4 ct/kWh.

## Conseil communal Belmont

Si nous allons plus loin, une phrase qui pourrait rassurer crée le trouble ; c'est en page 8, à la fin du 2<sup>ème</sup> paragraphe, où il est dit : « C'est pourquoi la Municipalité se réserve le droit d'augmenter dans le futur le niveau des taxes, jusqu'à un niveau maximum de 1.5 cts/kWh. ». Donc on pourrait croire que la taxe de 0.4 est augmentée jusqu'à 1.5 puisque l'on ne parle plus d'indemnité. La commission technique a semblé-t-il senti le piège parce qu'elle parle bien que ce sont les taxes globales (indemnité + taxes) qui peuvent être augmentées jusqu'à maximum de 1.5 cts/kWh. Sans vouloir remettre en cause la bonne foi de la commission technique, j'aimerais bien que M. Favre me rassure et me confirme que cette phrase qui parle des taxes qui seront au maximum de 1.5, c'est bien taxes plus indemnité, c'est-à-dire 0.7 pour le sol et maximum 0.8 pour les taxes.

- **M. J.-C. Favre, Municipal** : Je ne vais pas pouvoir vous rassurer, en fait il faut bien distinguer la notion d'indemnité qui est donc cet émolument de 0.7 qui est payé pour l'utilisation du sol, des taxes. La proposition qu'on vous fait c'est d'avoir une taxe de 0.4 et un émolument de 0.7 ; la taxe de 0.4 pouvant être augmentée jusqu'à 1.5. Donc vous pourriez effectivement avoir une augmentation de 1.1 cts/kWh en plus de ce qui est proposé aujourd'hui. Pour autant qu'on en ait besoin, comme l'a mentionné un des 2 rapports, ce montant de 1.1 cts/kWh, aujourd'hui représente à peu près CHF 95'000.- de revenus en fonction de la consommation d'électricité qu'on a aujourd'hui. Cette consommation est en baisse ces derniers temps parce qu'on est passé d'une consommation globale (population de Belmont) de 10 millions de kWh à, environs 8 millions de kWh. Aujourd'hui, avec 8 millions de kWh à 1.1 cts/kWh, ça représente à peu près CHF 90'000.-. Ce plafond de 1.5 par kWh, est mis dans le règlement pour éviter qu'on puisse augmenter indéfiniment la taxe dans le futur. Par contre, on a la possibilité d'augmenter, si le besoin se faisait ressentir, de 0.4 à 1.5.
- **M. J.-P. Bolay** : si j'ai bien compris, en fait c'est la taxe aujourd'hui de 0.4 qui peut être augmentée jusqu'à 1.5 sans passer devant le Conseil ?
- **M. J.-C. Favre, Municipal** : absolument et j'ai mentionné dans le préavis également qu'une augmentation de 0.1 ct/kWh pour un ménage type moyen, cela correspond à CHF 4.-/an. Donc le risque que vous prenez, en supposant que vous soyez dans une situation justement de ménage moyen, c'est un risque de CHF 44.-/an si l'on activait l'ensemble de l'augmentation qu'on peut activer, ce qui n'est pas du tout notre objectif, comme on l'a mentionné, puisqu'aujourd'hui, le fonds est alimenté à hauteur de CHF 500'000.- à peu près et que cela nous laisse le temps de voir.
- **M. J.-P. Bolay** : Je comprends qu'on ne peut pas savoir ce qui va se passer par la suite mais ce qui est clair maintenant c'est que c'est la taxe de 0.4 qui peut passer 1.5 alors qu'on pouvait s'imaginer que c'était 1.5 maximum entre les 2 ; merci de vos explications.

☺

- **M. B. Grossenbacher** : pour pouvoir nous prononcer sur ce préavis abondant, entre autres, les taxes sur l'électricité qui pourraient, à terme, entraîner une hausse de la facture, il me semblait essentiel de disposer d'une vue d'ensemble claire sur les tarifs d'électricité. Après quelques recherches, j'ai constaté qu'une augmentation des coûts de l'électricité était prévue pour 2025, vous en avez déjà parlé tout à l'heure M. Michelet par rapport à ces compteurs dans notre commune, alors que la majorité des autres communes vaudoises verront leurs tarifs diminuer. J'ai également relevé qu'il y avait une grande différence entre le niveau des tarifs d'acheminement régionaux et nationaux. Pour les tarifs régionaux, désormais affichés sous « Belmont » plutôt que « Romande Energie » pour 2024, les prix subissent une hausse d'environ 36%, passant de 11 cts/kWh à 14.95 cts/kWh. En revanche, les tarifs nationaux (Swissgrid) restent semblables entre 2024 et 2025. Cependant l'abonnement est nettement plus coûteux que celui de Pully : CHF 9.-/mois pour Belmont contre CHF 5.-/mois pour Pully.

## Conseil communal Belmont

Vendredi 1<sup>er</sup> novembre, nous avons reçu un dépliant de Romande Energie et des SI de Belmont concernant les tarifs 2025. En page 6, comme vous l'avez expliqué au début du Conseil, il est indiqué que l'acheminement subira une augmentation de 25.5%, cette augmentation étant liée au déploiement des nouveaux compteurs. Cette information m'a laissé perplexe car, au vu du rapport de la commission des finances (Préavis 06/2024), il était stipulé qu'aucun coût supplémentaire ne serait engendré par ceci.

Voici mes questions d'ordre général par rapport à l'électricité :

- pourquoi le tarif régional augmente-t-il avec la mise en place des nouveaux compteurs alors que cela ne devait pas être le cas ? On a déjà eu une pré-réponse à ce sujet mais j'aimerais avoir un peu plus de compléments.
- comment et qui détermine les tarifs de la partie régionale ? Pourquoi l'énergie est-elle plus chère chez nous que chez nos voisins ? Est-ce que cela est peut-être dû au volume de consommation de Belmont par rapport à des communes plus grandes que nous ?
- pourquoi le tarif d'abonnement Swissgrid est-il plus cher chez nous qu'à Pully ?
- Enfin, quels sont les avantages et les inconvénients d'avoir un « régime spécial » auprès de Romande Energie par rapport à d'autres communes qui sont à 100% gérées par Romande Energie ?

Et puis je pose directement les questions plus précises sur le préavis :

- Selon les sections 3.2-3.3 du préavis et les articles 1 à 3 du règlement, la taxe spécifique de 0,4 centime est fixée pour 2025, avec un plafond possible comme l'a dit M. Favre de 1,5 centime. Cette taxe est destinée au soutien des énergies renouvelables, de l'éclairage public et d'efficacité énergétique et développement durable. J'ai relevé dans le rapport, à la page 5, que la taxe liée à l'éclairage public est passée de 0,7 à 0,9 centime en 2020, en raison d'un déficit de recettes. Pourriez-vous me préciser le coût actuel de l'éclairage public ainsi que son coût projeté pour 2025 ? Est-il réaliste de proposer une taxe de 0,4 centime pour 2025, alors que le coût de l'éclairage public est actuellement de 0,9 centime ?
- En ce qui concerne les articles 4, 9 et 11 du règlement, Il est écrit que toutes les personnes, physiques ou morales, peuvent bénéficier des projets financés par le fonds, y compris les projets des services communaux, le tout sous réserve des limites budgétaires du fonds. Pouvez-vous préciser l'estimation que vous faites de la répartition des financements entre les projets privés et les projets communaux ? Plusieurs projets de rénovation sont actuellement envisagés pour les bâtiments communaux. Pensez-vous que ces recettes vont suffire pour les prochaines années ?
- **M. P. Michelet, Municipal** : Faudrait juste dissocier les éléments c'est-à-dire que vous faites référence aux taxes et aux tarifs de l'électricité. J'aimerais juste rappeler que les taxes n'ont rien à voir avec le tarif d'électricité. La facture de la consommation d'électricité n'est qu'un véhicule qui permet de collecter les résultats des taxes qui résultent du règlement communal, comme vous allez en discuter tout à l'heure, voire de la législation cantonale où fédérale puisqu'il y a différentes taxes qui se mettent dessus. Donc il s'agit bien d'être clairs, nous ne parlons pas de taxes dans le cadre de l'électricité. D'autre part, comme j'ai reçu cet après-midi votre document via le président du Conseil, je me permettrai de vous répondre par écrit lors de la prochaine séance parce que vous avez un certain nombre de questions qui demandent à être développées pour vous répondre correctement.
- **M. B. Grossenbacher** : Je vous remercie déjà pour votre réponse les questions plutôt d'ordre général sur l'électricité. Je pense que c'est important, quand on parle de préavis qui touche des taxes, de pouvoir avoir cette vision claire. Maintenant on va voir ce qu'il en est des autres questions plus précises sur le préavis avant de prendre position lors du vote.



## Conseil communal Belmont

- **M. J.-C. Favre, Municipal** : concernant vos questions sur le préavis, une concernait l'éclairage public. Celui-ci dispose d'un fonds jusqu'à ce vous décidiez de changer la manière de fonctionner. Aujourd'hui, ce fonds d'éclairage public est négatif parce que chaque année on dépense plus pour l'éclairage que ce qu'on collectait avec cette fameuse taxe de 0.9 ct/kWh. C'est pour cela qu'on a décidé d'abandonner la couverture de l'ensemble des coûts relatifs à l'éclairage avec une taxe, mais il sera financé à travers le budget 2025 que vous pourrez étudier et que vous validerez peut-être à la prochaine séance au mois de décembre. Au budget de fonctionnement, il y a un coût pour le réseau d'éclairage de CHF 153'089.-. Pour vous donner un ordre de grandeur, cette année, les dépenses au niveau de l'éclairage, à ce jour, sont à peu près à CHF 70'000.-. L'idée avec le nouveau fonctionnement que l'on vous propose c'est que les charges liées au réseau d'éclairage soient prises en charge dans le budget et dans les comptes annuels, ce qui fait que le fonds qui sera alimenté ne servira pas à couvrir l'ensemble des coûts de l'éclairage mais pourra être affecté, comme il est mentionné dans le règlement, à un certain nombre de choses. Cela peut être des choses qui sont en relation avec l'énergie renouvelable, l'éclairage public, l'efficacité énergétique, la mobilité active et la biodiversité. On pourrait imaginer de couvrir une partie des coûts avec ce fonds, s'il y avait un projet spécifique concernant l'éclairage qui soit en relation avec des éléments de durabilité et d'amélioration environnementale.

Pour la 2<sup>ème</sup> question concernant le partage ou la répartition entre les projets privés et les projets communaux, l'objectif de ce fonds c'est tout d'abord d'apporter de l'aide au niveau des privés, c'est-à-dire des habitants de Belmont, voire éventuellement des entreprises de Belmont qui auraient des projets dans ces domaines-là.

Pour ce qui est des projets de la Municipalité, le gros des projets vous sera présenté au travers de préavis. C'est-à-dire que si on fait de la rénovation énergétique de bâtiment, ce sont des montants beaucoup plus conséquents qui seront présentés au Conseil sur la base de préavis.

- **M. B. Grossenbacher** : Merci pour la réponse, cela veut dire que le jour où il y aura un préavis on pourra discuter de savoir si une part de ces financements est pris par le fonds ?
- **M. J.-C. Favre, Municipal** : Tout-à-fait, en termes d'évaluation, c'est mentionné dans les documents que vous avez reçus, c'est une estimation. Si vous acceptez de mettre en place ce fonctionnement, on aura le premier exercice en 2025 et on est parti sur une enveloppe de CHF 100'000.-. On espère que ça sera « dans le tir » mais il pourrait y avoir beaucoup plus de demandes qu'on imaginait initialement. Typiquement, on a été surpris par l'engouement que notre projet « GROUP IT » a eu dans la commune avec 35 propriétaires qui sont encore dans le processus aujourd'hui. Sur les 8 communes qui participent, nous sommes la 2<sup>ème</sup> commune, sachant qu'il y a des communes comme Pully, Montreux, Vevey, Echallens, on est la 2<sup>ème</sup> commune avec le plus de participants. Cela montre qu'il y a un intérêt de la population à aller dans des projets de ce type-là, donc je pense que c'est un bon moyen, comme l'a relevé la CoFin d'utiliser les réserves que l'on peut avoir ou les bénéfices que l'on a pu cumuler ces dernières années ; d'où l'alimentation de ce fonds à hauteur de CHF 500'000.- aujourd'hui et puis le premier exercice de l'année prochaine, si on va dans ce sens-là, nous montrera, je l'espère, que cela répond vraiment à une demande de la population.

☺☺☺

- **M. F. Michaud** : J'ai 3 questions :
  - la 1<sup>ère</sup> concerne l'alimentation de ce fonds. Il me semble que lors des précédentes discussions, notamment celles concernant le taux d'imposition de la commune, il avait été dit par la Municipalité que des éventuels excédents de revenus d'impôts seraient utilisés dans le cadre du PECC (Plan énergie et climat communal). Or, à la lecture de ce préavis il n'est pas envisagé d'utiliser des éventuels excédents d'impôts pour alimenter ce fonds ?
  - la 2<sup>ème</sup> concerne le règlement : je voulais savoir qui aura exactement la charge d'évaluer les projets, les conditions d'octroi ?

## Conseil communal Belmont

- et pour finir, sur quels critères les subventions seront définies ?
- **M. J.-C. Favre, Municipal** : Nous avons pu, ces derniers exercices, alimenter le fonds jusqu'à hauteur de CHF 500'000.-. On pourra encore, si vous le souhaitez, alimenter ce fonds avec des résultats, si ces résultats sont positifs en fin d'année, cette année. Mais avec les changements de règles comptables et de méthodes comptables, on doit passer à ce que l'on appelle MCH2, qui est un nouveau modèle de langue comptable et qui est imposé pour l'ensemble des communes du canton. Avec le modèle MCH2, on n'a plus le droit d'alimenter des fonds avec les résultats positifs de fin d'exercice. Donc le seul moyen d'alimenter le fonds est à travers un règlement qui décrit très clairement la manière dont celui-ci peut être alimenté. Si je me rappelle bien à la fin du règlement, il y a 2 ou 3 articles qui sont des règles transitoires qui permettent justement, tant que nous ne sommes pas sur MCH2, de continuer à alimenter le fonds avec les résultats de clôture de l'exercice.

Concernant les modalités d'obtention d'une subvention, vous verrez lorsque l'on vous présentera le programme de subventions, on a un certain nombre de subventions qui seront définies et on essaie d'avoir une diversité qui permet de toucher, non seulement les propriétaires, mais également les locataires. Et puis, il y a des fiches pour chacune des subventions dans lesquelles il est décrit ce que la personne qui demande doit fournir en termes d'informations et d'éléments de preuve. Donc, il y a tout un ensemble de documents à fournir au moment de la demande de la subvention, puis d'autres à la fin de la réalisation du projet afin de toucher la subvention.

Toute cette procédure, basée sur des règles très strictes et définies à l'avance, sera suivie par le Service des finances.

Et puis une fois par année, le Service des finances fait une présentation de la situation à la Municipalité quant à l'utilisation du fonds et de toutes les subventions qui ont été accordées en cours d'année.

Ça me permet de répondre à une question qui était mentionnée dans le rapport de la Commission technique concernant ce qui pourrait être fourni comme informations au Conseil. On fournira bien entendu des éléments statistiques sur l'utilisation du fonds, le nombre de subventions, et leurs typologies que l'on aura accordées. Mais il est clair que nous ne pourrons pas donner le nom des bénéficiaires à cause de la protection des données.

BOG

- **M. J.-P. Amann** : J'ai 2 questions :
  - la première : c'est vraiment un petit détail technique mais depuis quelques temps, on remarque qu'il y a moins de lumière dans les rues ; est-ce qu'il y a déjà une incidence sur la facture globale de l'éclairage public ou c'est purement pour l'instant encore hypothétique ?
  - La 2<sup>ème</sup> concerne la rétroactivité : si on se promène aujourd'hui dans la ville, on voit qu'il y a beaucoup de gens qui ont déjà fait le passage vers les énergies douces et qui ont installé des panneaux solaires. Ces gens-là se sont peut-être endettés ou en tout cas ont dû investir des sommes assez importantes, surtout dans une commune où, dans les années septante, on encourageait le chauffage électrique direct parce que l'on avait des barrages. Puis aujourd'hui, on fait marche arrière, heureusement d'ailleurs. Est-ce que, si la demande n'est pas trop forte, on oserait envisager de la rétroactivité dans l'octroi des subventions ?
- **M. J.-C. Favre, Municipal** : Concernant la rétroactivité, on ne l'a peut-être pas mentionné mais il est important de préciser que si vous acceptez ce règlement ce soir, il y a encore une autre étape c'est la validation du règlement par le canton pour qu'il puisse entrer en vigueur et tant que le règlement n'est pas entré en vigueur on ne peut pas octroyer des subventions à des personnes qui en feraient la demande. Le but de ces subventions est un objectif incitatif, c'est d'encourager ceux qui n'ont pas fait à faire.

## Conseil communal Belmont

Ceux qui l'ont fait, j'en fais partie, je leur dis merci ; ce sont des gens qui ont eu l'acte citoyen avant les autres c'est très bien, cela va dans le bon sens. Mais les subventions que l'on met en place c'est vraiment pour encourager ceux qui ne l'ont pas encore fait.

- **M. J.-P. Amann** : on peut préciser que l'investissement peut se faire en plusieurs étapes aussi ; par exemple, je cite mon cas car je ne vais pas le cacher, j'ai investi en panneaux solaires dans un premier temps, puis à la reconversion du chauffage parce qu'il n'y avait pas de chauffage central. Le prochain stade étant de refaire le tableau électrique ; c'est une somme assez importante pour laquelle je n'ai pas les moyens pour l'instant. J'imagine que je ne suis pas le seul dans cette situation.
- **M. J.-C. Favre, Municipal** : On a gardé à notre discrétion la constitution de ce programme de subventions pour avoir une souplesse et une flexibilité qui nous permettent d'ajouter où d'enlever des subventions en fonction de nos moyens parce que si à un moment donné on voit que le fond est vide, il va bien falloir qu'on coupe les subventions. Mais l'idée c'est plutôt d'en rajouter si on peut, nous sommes ouverts à toute proposition et toute idée. Il ne faut pas hésiter à nous faire des propositions qui vous paraissent pertinentes, pas seulement pour votre propre besoin, mais pour le besoin de l'ensemble de la population. On a brainstormé entre nous pour trouver un certain nombre d'idées mais vous en avez certainement d'autres !
- **M. P. Michelet, Municipal** : Concernant l'éclairage public, effectivement il est moins violent qu'il n'était auparavant en ce sens qu'aujourd'hui, on démarre l'éclairage à 80% de la puissance de chaque lampadaire, puissance que l'on baisse fortement à 50% à partir de 23h00, sauf erreur. Il y a déjà un effet de diminution de consommation. Par contre, on va encore affiner toute la gestion pour arriver, je pense, à couper l'éclairage public aux alentours de 00h00/01h00 jusqu'à 05h00. Ce sont encore des programmations que l'on doit mettre en place de manière à ce que ce soit efficace et que ça fonctionne partout. C'est quelque chose qui est sur la bonne voie pour diminuer, en tout cas fortement, la consommation par rapport aux années précédentes.

☺☺☺

- **M. C. Nicolet** : je reviens également sur la perception des nouvelles taxes et surtout la façon de les présenter. M. Bolay l'a souligné et je pense que nous sommes nombreux à avoir mal compris, voire interprété ce qui a été écrit au niveau de cette possibilité d'augmenter la taxe de 0.4 à 1.5 donc ce qui représenterait quand même un pourcentage énorme. Et puis, la 2<sup>ème</sup> incompréhension, en tous les cas de mon côté, c'est le fait que je pensais naïvement que les 0.9% de l'éclairage public, puisque l'on nous disait que le 1.1 n'allait pas être augmenté, que ce 0.9 faisait partie de ce 1.1, il n'est pas supprimé en fait, il est simplement déplacé mais on va le payer quand même sous une autre forme. Il va être financé, pas par une taxe sur l'électricité mais par une augmentation virtuelle de nos impôts. Je regrette un petit peu ce manque de clarté dans les libellés et j'aimerais que l'on fasse très attention pour des sujets qui sont quand même importants ; on parle peut-être de quelques centimes qui ne représentent pas énormément pour un ménage, mais malgré tout, quand on parle en %, cela fait des augmentations magistrales possibles. Et ceci, je l'ai relevé, non pas dans le préavis, mais dans le rapport de la Commission technique, à la fin de la page 2, où il est mentionné que cette taxe de 0.9 allait d'être affectée à un autre pan du budget. C'est plus ici une remarque pour l'avenir.
- Ma question pose sur cette fameuse taxe du sol de 0.7 ct. Personnellement je ne sais pas ce que ça recouvre et est-ce que ce montant qui va être encaissé par cette taxe sera librement à disposition de la Municipalité compte tenu que c'est une taxe qui est fixée par le canton ?
- **M. J.-C. Favre, Municipal** : La taxe de 0.7 ct/kWh pour l'usage du sol est appliquée dans beaucoup de communes du canton. Le montant est imposé par le canton mais cela reste une taxe communale, enfin ce n'est pas une taxe mais une indemnité communale.

## Conseil communal Belmont

L'usage du sol ça veut dire que les tuyaux électriques et tout le réseau électrique passent sous les routes, sous le domaine public et dans le domaine public et c'est cet usage-là qui est facturé ; on vous demande de payer une participation à l'utilisation du passage sur le domaine public.

☺☺☺

- **Mme S. Gillard** : j'ai une question concernant le dernier paragraphe de la page 5 . C'est marqué : « *La taxe pour le financement de l'éclairage public est passée de 0.7 à 0.9 cts/kWh en 2020, le montant des recettes ne suffisait plus à couvrir le montant des charges...* ». On est bien d'accord que le « suffisait plus » c'était pour l'année 2020 ou est-ce que c'est encore le cas sachant que l'on a changé tout l'éclairage public, qu'on l'avait prévu au départ en plusieurs tranches pour que ce soit absorbé financièrement, qu'on nous a finalement vendu le projet de le faire en une fois pour toute la commune parce que c'était plus intéressant. Je voulais juste être sûre que ce nouvel éclairage public était bien meilleur marché que celui qu'on avait avant et du coup je me demandais si le montant des recettes ne « suffisait plus » ; on est d'accord qu'actuellement ça suffit ou ça ne suffit toujours pas ?
- **M. P. Michelet, Municipal** : alors bien évidemment que l'objectif de mettre en place un nouvel éclairage en une seule étape était bien d'avoir un éclairage qui soit moderne, qui nous permet de renouveler des éclairages qui étaient plus que vieillissants, que nous avons des problèmes au niveau des ampoules nous avons un certain nombre de types d'ampoules qui n'étaient plus autorisés, donc cela nous conduisait à devoir diminuer l'éclairage ou le renouveler.  
Le problème que l'on avait c'est que pour toutes ces ampoules antérieures, il fallait régulièrement intervenir pour les changer et avec une perte d'intensité qui était naturelle et qui nous posait problème. Aujourd'hui, avec le système que nous mettons en place, que nous sommes en train d'affiner, l'ensemble va nous conduire à une diminution de consommation, c'est évident. On a un éclairage qui est moderne donc qui va pouvoir durer un peu plus longtemps que celui que l'on avait aujourd'hui et la technologie a un gros avantage par rapport aux ampoules que l'on avait précédemment. Je dirai qu'aujourd'hui on a un gain. Maintenant il s'agit quand même de finaliser toute notre installation et de la régler définitivement et on aura un impact qui va s'apercevoir, j'espère déjà une partie sur 2024. Mais sur les années qui viennent on doit avoir une diminution de toute cette consommation et du coup de l'éclairage public.
- **Mme S. Gillard** : si j'ai bien compris normalement le nouveau coût d'éclairage public avec ce nouveau matériel est bien suffisant avec 0.9 ou ce n'est même pas sûr ?
- **M. P. Michelet, Municipal** : là, vous me demandez de faire de la prospective, je ne peux pas vous donner un résultat tant que je n'ai pas les résultats chiffrés sur le coût. Nous n'avons pas le recul suffisant puisque nous sommes en train de finaliser les installations, donc les cellules demandent au moins une année de fonctionnement pour dire comment va tenir l'ensemble.
- **Mme S. Gillard** : je reviendrai dans une année.
- **M. J.-C. Favre, Municipal** : j'aimerais juste compléter la réponse avec un élément que j'ai peut-être mentionné tout à l'heure mais qui est important de bien comprendre. La recette de 0.9 ct/kWh qui était allouée à ce compte « Éclairage », en termes de recettes, on a perdu à peu près 20% de par la baisse de consommation d'électricité. C'est-à-dire qu'au lieu d'avoir 10 millions de kWh qui sont achetés, on en a plus que 8 millions ; cela veut dire qu'il y a 20% de moins. Donc là aussi cela fait rentrer moins d'argent pour couvrir les coûts de l'éclairage. Les derniers chiffres que l'on peut vous donner sont ceux de 2023. Pour 2023, on a encaissé avec cette taxe de 0.9, CHF 74'900 francs et le coût d'entretien du réseau d'éclairage était de CHF 74'800.- ce qui fait un gain de CHF 100.- sur le tout. Dès lors, si la baisse de consommation continue, les recettes diminueront aussi.

## Conseil communal Belmont

À cela s'ajoute un élément qui n'est pas encore entré en vigueur mais qui est prévu au budget 2025, c'est l'amortissement de Burenz-Chaffeises parce lorsque l'on va boucler le projet Burenz-Chaffeises, y a toute une partie des investissements qui ont été faits qui concerne l'éclairage et cela va avoir un impact sur les années à venir en termes de charges. Pour l'instant c'est passé comme un investissement, mais dès que le projet sera bouclé, on va commencer à amortir ce qui représentera une charge annuelle pendant la durée de l'amortissement (30 ou 40 ans) et qui concernera aussi l'éclairage.

- **Mme S. Gillard** : merci beaucoup pour ces compléments parce ce que là je comprends nettement mieux qu'effectivement notre réseau est plus efficace vu qu'il rapporte moins et ça je ne l'avais pas capté.

✂

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion et donne lecture des conclusions du préavis.

**Résultat de la votation : le préavis 11/2024 est admis à la majorité des membres présents  
NON : 3 / Abstentions : 7**

**M. J.-C. Favre, Municipal** : je voulais vous remercier pour avoir accepté ce règlement. Comme je vous l'ai dit, la prochaine étape est la validation du canton. J'espère que ce sera plus rapide que pour le PACom ! Mais nous en parallèle, nous pouvons travailler sur la finalisation du programme des subventions et sur les formulaires qui seront à disposition pour demander les subventions. On espère que tout ça pourra être mis en place pour le début de l'année prochaine et que cela répondra aux attentes de notre population.,

### 7. **Préavis municipal N° 12/2024 : Indemnités des membres de la Municipalité : Augmentation du taux d'occupation de deux Conseillers municipaux et adaptation des indemnités de l'ensemble du collège municipal conformément à l'échelle des salaires du Règlement du personnel entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023**

Le président donne la parole à **Mme A. Ramoni** pour la lecture du rapport de la Commission des finances.

La parole est donnée aux Conseiller-ère-s :

- **M. E. Monsutti** : la Commission des finances vient de relever que les municipaux restent des élus qui exercent un mandat politique. Ma question est la suivante est-ce que la Municipalité a connaissance des systèmes des indemnités des municipaux des communes voisines, style Paudex, Savigny et autres communes du District de Lavaux-Oron ? En ce qui me concerne, je suis d'avis que la comparaison est plus judicieuse que d'adapter les indemnités de l'ensemble du collège municipal conformément à l'échelle des salaires du règlement du personnel étant donné que, comme c'est relevé, les municipaux sont des élus et pas des employés.
- **Mme N. Greiner, Syndique** : en 2021, pour la nouvelle législature 2021-2026, lorsque la Municipalité a fait le préavis, elle s'est basée sur ce qui a été fait depuis les années 80, c'est-à-dire que les indemnités étaient basées sur l'échelle des salaires du règlement du personnel, simplement, nous avons convenu de se mettre au forfait parce que, pour reprendre ce que la Commission des finances a dit tout à l'heure qu'effectivement elle était étonnée qu'en 2021, nous descendions un peu le taux. Finalement, en fin d'année dernière et au début de cette année, il s'est avéré que pour 2 des municipaux, le taux de 40% n'était pas suffisant pour accomplir le travail effectif. Mais, je répète, depuis les années 80, les indemnités de la Municipalité ont toujours été basées sur l'échelle des traitements du personnel communal.

## Conseil communal Belmont

Ce que je tiens à dire c'est que, même avec 50% pour tous et 70% pour moi, on descend quand même beaucoup ce qui était auparavant puisque M. Muheim était à 76%, M. Michelet à 53%, Mme Schiesser à 69%, Mme Dupertuis à 55% et moi à 42% ; sur ces taux, chaque heure supplémentaire était comptabilisée, ce qui fait que chaque année, dans le préavis sur le budget il y avait ces taux annoncés par contre, il y avait toujours un correctif assez conséquent d'heures.

En 2021, on s'est penché un peu plus sur ce sujet et on a proposé ce taux différencié en tenant compte des sujets à venir pour chacun et ces taux forfaitaires nous paraissaient convenables.

Ce qui est important vraiment ce soir, c'est qu'il n'y ait pas de frustration par rapport au travail excellent qui est apporté. Nous pensions également qu'en sortant de l'opérationnel, ce que nous faisons de plus en plus avec les engagements qui ont été faits, on allait pouvoir se consacrer à la politique, mais c'est vrai que cette politique, si les fonctions sont importantes, cela prend du temps. Je pense que nous faisons beaucoup plus de politique qu'il n'était fait avant. Effectivement avant nous avions M. Muheim, un syndic qui faisait énormément de politique et qui lui allait à ces représentations, c'était lui à l'extérieur et nous plutôt à l'intérieur. On a maintenant l'occasion de prendre des rôles aussi extérieurs et c'est, pour moi Syndique, mais aussi pour nous collègue, extrêmement important d'avoir ce réseau, d'être en contact avec les autres, de pouvoir comparer. En termes de comparaison, dans les autres communes concernant les indemnités, Pully est au forfait mais dans le préavis ce n'est pas spécifié sur quoi est basé le montant ; Paudex sauf erreur il y a un forfait pour chacun et chaque heure est comptabilisée ; Savigny est au forfait (les indemnités extérieures sont conservées en cas de mandat important exemple Mme Weidman, présidente de l'UCV); Lutry est au forfait et chacun garde les indemnités extérieures(par exemple les CoDir, les tl) ; à Belmont, toutes les indemnités sont reversées à la Bourse communale, en l'occurrence, si M. Favre pouvait garder ses indemnités cela compenserait la hausse demandée de 10%.

- **M. E. Monsutti** : vous n'avez pas répondu à ma question qui était : pourquoi se baser sur un règlement qui s'applique à des employés administratifs et pas à des hommes et des femmes politiques, à des élus ? Le forfait est de combien ? Il faut aussi comparer la taille de la commune avec les responsabilités que cela implique.
- **Mme N. Greiner, Syndique** : comme je l'ai dit, on n'a pas changé la base de ce qui s'est fait par le passé, depuis les années 80, et c'est en toute transparence qu'ils sont basés sur l'échelle des salaires du personnel communal. Dans d'autres communes, y'a des forfaits mais Bourgen-Lavaux est sur la base du règlement communal. Certaines communes qui ont les forfaits n'expliquent pas comment les montants sont calculés. A tort ou à raison chez nous c'est transparent et rien n'empêche que cela puisse changer.
- **M. E. Monsutti** : ce n'est pas parce que cela fait 20 ans que l'on fait comme ça que c'est forcément la bonne solution.
- **Mme N. Greiner, Syndique** : on est d'accord mais en 2021 on a introduit le forfait et revu certaines choses mais cela ne veut pas dire que la discussion n'est pas possible pour la prochaine législature.

✂

- **M. Y. Torjman** : je reconnais l'excellent travail fait par la Municipalité mais il y a un point technique dans ce préavis qui m'embête un petit peu, c'est le côté rétroactif de cette demande au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours. On ne va pas comparer à une entreprise mais vous vous basez sur le même barème que les employés donc je n'ai jamais vu dans aucune société faire une augmentation rétroactive d'une année. Je suis prêt à voter tout mais la rétroactivité me gêne.
- **Mme N. Greiner, Syndique** : je comprends tout-à-fait que cela puisse poser questions. C'est vrai qu'en fin d'année 2023, nous avons déjà eu des discussions avec MM. Cuche et Favre sur le fait qu'en 2024 il faudrait que nous puissions envisager d'augmenter leurs taux.

## Conseil communal Belmont

On a temporisé un peu, MM. Cuche et Favre ont noté leurs heures, et c'est seulement cet été, juste avant les vacances que l'on m'a poussée un peu pour prendre une décision. Le temps que le préavis s'écrive et que cela arrive devant vous, nous sommes en fin d'année. C'est à vous de décider mais le plus important c'est que nos 2 collègues en tout cas aient ce pourcentage pour que cela soit plus juste.

- **M. Y. Torjman** : je suis d'accord, mais l'effet rétroactif c'est non en ce qui me concerne et je préfère le préciser devant tout le monde.

~~XXX~~

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion et donne lecture des conclusions du préavis.

**Résultat de la votation : le préavis 12/2024 est admis à la majorité des membres présents : NON : 5 / Abstentions : 4**

Mme la Syndique remercie l'assemblée pour l'acceptation de ce préavis.

### 8. Nomination de la Commission de Gestion (CoGest) 2025 (5 membres)

Le Président informe que 3 des membres de la formation actuelle souhaitent renouveler leur mandat, soit : MM. Maisières, Nicolet et Roth. Par contre, lui-même (de par sa nouvelle fonction) ainsi que Mme Recchia sont démissionnaires de cette commission.

Deux postes sont disponibles et dès lors qu'il s'agit d'une commission permanente, les personnes démissionnaires doivent être remplacées par des personnes du même parti. Il a donc lieu de nommer deux représentant.e.s des « CIB ». Le président fait appel à candidatures.

- **M. A. Roth**, au nom des « CIB », propose les candidatures de **Mme Hannah Grossenbacher et M. Enrico Monsutti**.

Sans autre candidat.e, ils sont élus par acclamation et la Commission de gestion sera composée comme suit :

- **Mme Hannah Grossenbacher et MM. Fabrice Maisières, Enrico Monsutti, Christian Nicolet et Alfred Roth**.

### 9. Divers et propositions individuelles

#### Transports scolaires

- **Mme S. Ganour-Gumy** : je souhaite remercier la Municipalité qui a effectué un sondage auprès des parents dans la commune sur la mobilité scolaire. A fin septembre, cette enquête a été effectuée auprès des enfants entre 4 et 10/12 ans.

Il y a quand même pas mal de parents et de personnes qui ont trouvé peu clair au niveau des enclassements concernés. Dans les fratries, plusieurs questions sur des enfants qui vont déjà sur Pully. Et puis il y a aussi des parents d'enfants en âge garderie qui ont su, par le biais du grand frère ou de la grande sœur, qui se sont interrogés sur le fait qu'ils n'ont pas été contactés ou même informés de ce sondage. Bien conscients que ce sondage nécessite ces critères, ils m'ont demandé que je remonte cette inquiétude ce soir devant le Conseil.

Une autre petite remarque par rapport au quartier où j'habite, il y a les 3 immeubles de Rueyres ; en tout il y a env. 18 enfants.

## Conseil communal Belmont

Il y a 6 ans, il y avait déjà 12 enfants qui étaient véhiculés, 6 ans plus tard, il y a toujours 12 enfants et cela fait 6 voitures qui montent de Rueyres, 3 à 4 voitures qui arrivent du chemin du Plan donc nous sommes facilement 8 à 10 voitures à se suivre le matin, sans compter que c'est les horaires où il y a plein d'autres voitures qui descendent, des vélos ou des piétons qui vont prendre le train.

Donc voilà, j'avais juste une petite réflexion sur vraiment l'augmentation du trafic scolaire parce que pour moi, ce sont aussi ces voitures qui mettent en insécurité les enfants à pied. Donc les parents à Rueyres se posent beaucoup de questions sur le transport public dans ce coin-là de Belmont ; il y a énormément de poussettes, y a beaucoup de bébés et on vient d'apprendre qu'il y a encore d'autres enfants qui vont arriver, c'est donc un quartier très très jeune.

- **M. D. Cuche, Municipal** : Un mandat a été donné depuis la rentrée scolaire à l'association ATE qui est une spécialiste des transports et de l'environnement pour procurer à la commune l'image du transport scolaire par rapport au site de Belmont. Donc je parle bien du site de Belmont soit du collège, et non pas de l'établissement scolaire Pully, Paudex, Belmont.

Il y a eu une certaine confusion des fratries, qu'on m'a relevé déjà plusieurs fois, parce que dans cette méthodologie que ATE a déjà expérimentée dans maintes et maintes communes, ils font une étude que par site. Ce qui s'est passé dans notre cas présent, c'est que l'enfant enclasse à Belmont, donc sur le site de Belmont, et le grand frère, lui toujours sur l'établissement scolaire mais enclasser à Pully au Collège Arnold Reymond s'est posé la question pourquoi je n'ai pas reçu ?

Parce que le sondage se fait par site ; les sites sont sous la responsabilité de la commune ; le site Arnold Raymond est sous la responsabilité de Pully, celui de Belmont est sous la responsabilité de Belmont.

C'est pour ça que nous avons mandaté, en tant que commune, l'ATE pour faire ce process. Ce process là est maintenant en phase de prospection qui a fait la prospection par rapport aux enfants. On veut que les enfants parlent pour eux et on sait aussi que les parents parlent de leurs enfants et aussi également que les enseignants le fassent aussi. Je pense que les parents qui sont dans cette salle ont pu aussi répondre et également laisser leurs enfants répondre. Il ne faut pas avoir le parent derrière parce que des fois y a un petit changement, quand on est en 8e année HarmoS on aimerait bien être un peu indépendant puis maman qui regarde sur l'épaule que je remplis mon questionnaire ... j'en ai vu des jeunes de 8e qui m'ont dit « j'ai rempli tout seul, Papa et maman n'étaient pas là ! »

Donc voilà, ils l'ont fait en classe et en analysant les choses, ça permet d'avoir cette photographie de comment se déplace nos élèves sur le site de Belmont.

Concernant la garderie, on est dans du préscolaire et l'ATE ne s'occupe que du scolaire. La garderie reste la garderie avec un emploi du temps différent, on peut amener son enfant selon des barèmes, à 09h00 le matin, à 07h00 mais on peut mais l'amener aussi que l'après-midi. On n'est plus dans de l'enseignement scolaire obligatoire et ça c'est une autre perception qu'il faut avoir et on ne peut pas demander leur opinion aux enfants, 4 ans c'est un petit peu jeune pour se dire que j'ai envie d'aller en trottinette tout seul, cela se fait quand même moyennement je pense.

Concernant Rueyres, depuis que je siège à la Municipalité, que j'ai repris le dicastère de la DJAS, avec mon chef de service nous avons mis en œuvre ce recensement-là pour que l'on puisse venir, quand tout sera terminé, devant vous au Conseil et vous demander peut-être un changement ou une adaptation des transports scolaires.

Actuellement, les transports scolaires ont été mis en place il y a quelques années en arrière, du Nord vers le centre. Maintenant, comme vous le dites Madame la Conseillère, y a de plus en plus d'enfants qui viennent de Rueyres, donc du Sud ; il y a aussi des gens viennent du Burenos où il y a un transport scolaire mais sur Rueyres, il n'y en a pas.



## Conseil communal Belmont

Alors ça prend malheureusement du temps mais vous comprendrez aisément que pour une commune, si je viens devant vous avec un préavis et puis je vous demande une augmentation budgétaire ou que je propose un budget avec une augmentation du transport scolaire sans avoir fait une étude avant, vous allez me dire « il sort ses chiffres d'un chapeau, il a aucune idée, y a pas de fait concret » et là on utilise justement cette association pour nous fournir des éléments concrets par rapport aux transports scolaires. Et dès que nous aurons ces résultats, qu'ils seront analysés, vous serez les premiers au courant ainsi que vos enfants, de l'évolution qui va y avoir ; parce que le but c'est que vos enfants puissent se déplacer en sécurité. Mon but, et celui de la Municipalité également, c'est d'éviter d'avoir trop de trafic devant l'école et que cela devienne de plus en plus dangereux. On a une augmentation des véhicules privés, alors si on arrive à amener les 12 enfants de Rueyres, via un transport scolaire, cela ferait plaisir.



### Marché hebdomadaire

- **Mme S. Gillard** : je pratique le marché régulièrement les jeudis soir, j'invite tout le monde à continuer à le faire parce qu'ils sont contents. Cela dit ce soir, le fromager m'a laissé entendre que des bruits couraient comme quoi le marché allait s'arrêter pendant la période d'hiver et du coup j'ai dit que je ne savais pas mais que je profiterai de notre séance de ce soir pour poser la question.
- **M. D. Cuche, Municipal** : vous nous apprenez quelque chose ! Non, le marché ne s'arrêtera pas, maintenant si les exposants souhaitent, eux, faire une pause, ils sont libres. Cela reste des entreprises et nous n'avons pas de mandat d'exclusivité avec eux en disant il faut venir. Vous avez très certainement pu voir que la maraîchère n'est pas venue une fois parce qu'elle était malade, le boulanger n'est pas venu au début parce qu'il avait des problèmes de personnel, mais non, je vous rassure, on n'a pas de vacances d'hiver prévues.
- **Mme S. Gillard** : ce n'est pas moi qu'il faut rassurer mais eux ! Potentiellement si le service SMS de la commune pouvait transmettre un SMS pour dire que ça va se prolonger tout l'hiver ?!
- **M. D. Cuche, Municipal** : merci de nous avoir transmis cette information, nous allons les contacter pour leur confirmer qu'ils peuvent rester. Concernant les SMS, il faut bien comprendre que ce sont des SMS réservés principalement aux situations d'urgences. Les panneaux sont toujours là aux entrées Est et Ouest de notre commune et vont encore rester un petit moment.
- **M. Cyril Stuber** : je tiens à m'excuser car c'est moi qui ai dit au fromager qu'il y aurait probablement des vacances parce que la maraîchère m'a annoncé son absence fin décembre ! (éclat de rire général 😊 😊)
- **M. R. Le Cann** : Je voulais remercier la SD (ndlr le marché est à l'initiative des CIB pas de la SD) et puis la Municipalité pour la mise en place de ce marché. J'y suis le premier client et j'apprécie vraiment les produits. Je trouve juste peu convivial l'emplacement actuel avec ses rubalises, c'est un petit peu étroit et proche de la route. Je pense qu'il y a eu de longues discussions auparavant mais je verrai un autre endroit, le parking juste à côté, en face des bâtiments de la commune. Je crois que cet endroit a déjà été exclu mais est-ce que l'on ne peut pas relancer la discussion pour avoir un espace plus ouvert et où un échange entre les clients peut se faire plus aisément ; démontrer un peu plus de convivialité avec un autre emplacement.
- **M. D. Cuche, Municipal** : Lors des premières discussions concernant ce marché, dont je remercie les CIB d'avoir été les précurseurs de cette démarche, il a quand même été très clairement démontré que de mettre l'emplacement du marché sur le parking d'Arnier n'était que très peu appropriés dû à la présence de l'écopoint. Faut-il fermer l'écopoint tous les jeudis soir ? Potentiellement c'est faisable et c'est une solution que l'on pourrait analyser, mais fermer l'écopoint et tout le parking, le jeudi soir pour mettre 3 commerçants, la pesée d'intérêts est-elle réaliste ; chacun ses opinions.

## Conseil communal Belmont

Et, si on laissait ouvert, que l'on fasse demi-tour sur le parking pour ressortir par l'entrée du parking, ce n'est juste pas réalisable et excessivement dangereux vu la présence des feux tricolores qui sont à cette sortie. Finalement, la variante choisie permettait de pouvoir garder le parking sur son entièreté afin que les gens puissent se parquer et éviter de se parquer sur le domaine privé (Denner et commerçants). D'autre part, au niveau de l'électricité, il y avait une opportunité vu que le centre de transformation électrique était juste à côté cela facilitait l'alimentation des commerçants. Il n'y a pas de solution miracle, j'aimerais bien pouvoir faire comme à Lutry, fermer tout le bourg pour le marché ou à Pully, mais à mon sens on n'a pas la taille pour fermer le parking d'Arnier dans sa globalité.

- **M. R. Le Cann** : L'idée n'était pas de fermer la totalité du parking ; peut-être l'écopoint ce qui pourrait d'ailleurs permettre de le décharger et faire découvrir à nos concitoyens qu'il y en a d'autres et puis employer l'emplacement du marché actuel pour des places de stationnement juste sur cette période.
- **M. D. Cuche, Municipal** : Les places où se trouvent le marché actuel est un « dépose-minute » qui est sur domaine privé. Nous avons reçu l'autorisation de la part de la gérance qui est propriétaire pour établir un marché et pour établir un « dépose minute », qui n'est pas un stationnement. Reprendre contact avec la gérance en leur disant on va potentiellement stationner tous les jeudis soir des véhicules de 15h30 à 19h30 sur votre emplacement, surtout qu'ils ne sont pas mentionnés au sol comme étant des emplacements de stationnement, me paraît quand même compliqué, déjà qu'on a dû, via le service de la DJAS, devoir monter, je vous passe les détails, jusqu'au fin fond de la suisse allemande pour demander les autorisations de mettre un marché provisoire. On a attendu quelques semaines avant d'avoir des réponses, en suisse allemand, nous octroyant exceptionnellement cette autorisation.

Concernant l'écopoint, une décision municipale a été prise après une pesée d'intérêts tenant compte de la taille du marché que l'on souhaitait avoir. A la base on était censé avoir également un boucher, mais on a énormément de peine à en trouver. Même en passant par la faitière des bouchers vaudois on n'y arrive pas parce qu'ils ont déjà tous un autre marché le lendemain et qu'ils doivent préparer leur marchandise.

Donc avec 3 commerçants qui viennent on a estimé que l'emplacement choisi était le plus approprié. Il faut aussi savoir que le jeudi soir, il y a des activités au sein de notre salle de sports avec des entraînement également pour les enfants et il y a aussi la sortie des UAPE ; ces activités nécessitent des places de stationnement pour les personnes concernées.



### Travaux Burenoz

- **M. C. Marrel** : une question concernant les travaux du Burenoz ; est-il prévu un marquage brun à la sortie du chemin du Pâquis (tout en haut du Burenoz, dans le virage), comme il existe plus bas, ou pas du tout donc tout en haut du Burenoz virage.
- **M. P. Michelet, Municipal** : non, il n'est pas prévu de marquage particulier étant donné que le chemin du Pâquis a une perte de priorité donc n'y a pas de raison de mettre encore un marquage encore spécial à cet endroit.
- **M. R. Le Cann** : Au même endroit que vient de mentionner M. Marrel, il y a toujours un panneau bleu indiquant qu'il y a un passage au sol alors qu'il n'y est pas ; ce panneau va-t-il disparaître afin de ne pas porter à confusion ?

2<sup>ème</sup> point : le nouveau marquage plein, en bas du Burenoz, associé au passage piéton qui est en amont, prête aussi à confusion. Dernièrement j'ai vu des gens sortir du bus, ils ne savaient pas s'il fallait remonter au passage piéton où passer là, c'est étrange.

Et puis, encore une fois une nouvelle demande concernant la jonction entre le haut du Burenoz et la route cantonale ; tous les jours des gens passent à cet endroit et je pense qu'un marquage au sol est important et peut être des barrières pour éviter le passage à cet endroit-là et, un petit peu en contrebas, peut-être faire une zone pleine ou un passage piéton.

## Conseil communal Belmont

Tous les jours tout le monde passe et un jour il y aura un problème avec un piéton ou un vélo. J'insiste très lourdement, mais c'est vraiment du quotidien.

- **M. P. Michelet, Municipal** : S'agissant de panneaux, Mme la Syndique vous a indiqué dans les communications que cela faisait partie des travaux qui doivent encore être exécutés soit la pose des derniers panneaux officiels et le retrait de ceux qui étaient provisoires ou qui ne sont plus nécessaires.

Quant aux zones de marquage au sol, un moment donné je pense qu'il faudra peut-être éviter parce que cela ne voudra plus rien dire du tout.

Par contre, s'il y a des endroits qui vont poser problème, je pense que là on va voir avec la police quelles mesures on peut prendre qui soient acceptables pour tout le monde et qui ne mettent pas non plus en danger, par trop d'informations qui perturberaient la circulation des piétons et des automobilistes. Il y aura probablement des choses à affiner mais on ne va pas le faire de notre propre chef, on va quand même s'appuyer sur les autorités qui sont en gestion de ces problèmes.



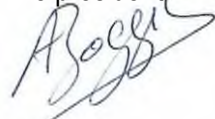
### Annonces diverses

- **M. M.-G. Markides** : je vous annonce que l'association Belmont soutien Kera-Douré organise un concert au temple de Belmont, à l'occasion de ses 25 ans d'existence. Le concert nous est offert par l'Ensemble Melody, le 10 novembre à 17h00, au Temple de Belmont.
- **Mme S. Ganour-Gumy** : je rebondis sur l'annonce de M. Markides et comme toute cette vie sociale à Belmont me tient à cœur, je voulais dire à quel point c'était super le dernier « Dressing-Troc » qui a été un succès. Merci aussi à la SD pour l'organisation d'Halloween, de nouveau un grand grand succès et merci à tous les habitants qui ont ouvert leur porte le 31 pour les enfants. Ça me réjouit tout ce qui se passe à Belmont. Merci pour le soutien.

Il est 22h47 lorsque le président clôt la séance du 7 novembre 2024 en rappelant que la prochaine séance aura lieu le 5 décembre 2024 à 18h30 et qu'elle sera suivie du souper.

### Pour le Bureau du Conseil communal

Le président



Axel Boggio



Le secrétaire



Isabelle Fogoz

Distribution :

- Aux Conseillères et Conseillers communaux
- Aux membres de la Municipalité et au secrétaire municipal
- A la préfecture